

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAZELLES DU 03-07-2026

**Nombre de
conseillers :**

En exercice :	19
Présents :	17
Votants :	18

L'an deux mil vingt-six, le 3 juillet à 18 heures,

Les Membres du Conseil municipal de la commune de Chazelles, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil sur convocation adressée par le Maire, le 24 juin 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122- 8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Messieurs BROUILLET Jean-Marc, VIGNAUD Romain, IBAR Christian, LAURIN Jacky (*arrivé à 18h30*) AUPY Nicolas, BAROT Stéphane (*arrivé à 18h10*), BERNOUIS Boris, RAGANYI Steven, VILLETTE Noël

Mesdames DUBOIS Flavie, FOUGERE Josette, BICHE Gaëlle, DELCAMP Christelle, DUBOIS Elodie, LE ROUX Aurélie, ROUXELIN Majyk, WENTZINGER Morgane,

Absentes excusées: Mmes LIMONCHE Nausicaa, PICHON Emeline

Pouvoirs :

Mme PICHON Emeline a donné pouvoir à Mme BICHE Gaëlle

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal désigne M. BERNOUIS Boris comme secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 05/06/2026 à l'unanimité (*M. BAROT Stéphane et LAURIN Jacky n'ont pas participé au vote, étant arrivés après le début de la séance*).

Ordre du jour :

- Tarifs restauration scolaire et garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2026
- Compte de gestion de la SAUR – Année 2025

Modification de l'ordre du jour :**1 – Délibération n°D_2026_5_1 : Tarifs restauration scolaire et garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2026**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs actuels appliqués pour la restauration scolaire et la garderie périscolaire.

Monsieur le Maire porte à l'attention des membres du Conseil Municipal que le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 mentionne en son article 2 que les prix de la restauration scolaire ne peuvent être supérieurs au coût par usager des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant de ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

Il demande aux membres présents de se prononcer sur le montant des tarifs qui seront à appliquer à compter du 1^{er} septembre 2026 en proposant une augmentation de 0.10 € pour chaque tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

DECIDE de fixer les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2026 comme indiqué dans ci-dessous :

Cantine :

* Tarif enfants :	2.50 €
* Tarif instituteurs :	6.00 €
* Tarif autres (élus, ..) :	6.00 €
* Tarif agents :	2.75 €

Garderie :

* Tarif 1/2 journée :	1.10 €
-----------------------	--------

DIT que le tableau des tarifs communaux modifié est joint à la présente délibération.

M. LAURIN étant arrivé en cours de la séance, il n'a pas voté pour la présente délibération.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire précise avant le vote que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2024 malgré une amélioration des repas (plus d'alimentation en circuit court et bio).

Monsieur BERNOUIS demande à M. le Maire si le restaurant scolaire de la commune de Chazelles est soumis à la loi EGALIM : la réponse est oui. Monsieur le Maire précise que cela prend du temps et occupe 2 agents.

2 – Délibération n°D_2026_5_2 : Compte de gestion de la SAUR – Année 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de la SAUR pour le service Assainissement concernant l'exercice 2025.

Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE le compte de gestion de la SAUR pour le service Assainissement concernant l'année 2025.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur VIGNAUD Romain donne une lecture rapide du rapport tout en précisant aux élus présents qu'il y a un travail de recensement à réaliser pour vérifier si le nombre d'abonnés raccordés à l'assainissement collectif de la commune est bien en adéquation avec celui de la SAUR.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- ✓ **Tempête du 27 juin 2026** : Monsieur le Maire fait un retour sur l'épisode de vent violent qui a traversé la commune le samedi 27 juin 2026. Beaucoup d'arbres ont été abimés voir déracinés. Les agents ont fait un gros travail pour dégager les chemins.
Concernant les arbres de l'avenue de la Gare, ils seront évacués par le département à compter du 6 juillet 2026.
Le SyBTB doit également intervenir à partir du 7 juillet pour nettoyer le Bandiat.
- ✓ **Robot-tondeuse** : Avant le tour de table officiel, une discussion s'est engagée concernant l'opportunité de louer un robot-tondeuse, dont le contrat inclut l'entretien et un dépannage garanti sous 12 heures.
Monsieur VILLETTE a souligné que cet équipement pourrait en effet libérer du temps pour les agents, mais il faut que ce gain se traduise concrètement par une réaffectation des ressources vers d'autres tâches, comme l'entretien des cimetières et il faut que cela se voit pour les administrés.
Monsieur LAURIN s'est prononcé contre cette idée, estimant que le football coûte déjà trop cher à la commune et qu'une dépense supplémentaire ne serait pas justifiée.
Monsieur VIGNAUD a rappelé que, lors du mandat précédent, l'achat de deux tondeuses avait coûté plus de 25 000 euros à la commune. Il a reconnu que cette location aurait un impact sur la section de fonctionnement, mais a insisté sur la nécessité de faire un choix stratégique : la

commune souhaite-t-elle dynamiser son territoire en maintenant les associations sur place, malgré les coûts engendrés ? Il rappelle que pendant que le robot-tondeuse fonctionnera les agents pourront vaquer ailleurs à leurs occupations.

Monsieur IBAR a partagé son retour d'expérience : après s'être rendu dans plusieurs communes utilisant ce type de matériel, il a constaté que le système fonctionnait bien et que les utilisateurs en étaient satisfaits.

Monsieur le Maire a lancé un tour de table afin de recueillir l'avis de chacun :

- Mme DELCAMP est contre
- M. LAURIN s'abstient
- M. RAGANYI est pour mais précise qu'il serait bien qu'à la fin de la première année un compte-rendu d'utilisation soit transmis.
- Tous les autres membres présents sont d'accord pour la location et sont également pour avoir un compte-rendu de la première année d'utilisation du robot-tondeuse.

✓ **L'arroseur à enroulement automatique** : celui-ci a été livré cette semaine.

✓ **Canicule** : Monsieur le Maire fait un retour sur la période de canicule récente. Plusieurs actions ont été mises en place pour améliorer le confort des élèves et du personnel.

- La classe des CP a été temporairement transférée dans la salle des associations, qui est équipée de la climatisation.

- À la suite de l'annonce d'EDF concernant le déblocage de fonds pour l'achat de climatiseurs (Fixes ou mobiles), la commune a acquis trois appareils : deux climatiseurs pour la classe des CP située dans le préfabriqué et un climatiseur pour le dortoir côté maternelle.

L'aide financière d'EDF s'élève à 400 € par appareil.

Monsieur le Maire souligne la nécessité de prévoir de nouvelles plantations d'arbres sur le plateau de l'école élémentaire, à la suite de la chute de deux arbres.

Monsieur VIGNAUD a partagé une information concernant l'existence d'une peinture réfléchissante capable de réduire la température de quelques degrés. Cette peinture pourrait être appliquée sur le puits de lumière situé le long du mur du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire souhaite mettre en place, pour la prochaine rentrée, un protocole "canicule". Ce protocole devra être signé par les enseignantes et les engager à utiliser la salle climatisée en cas de forte chaleur.

Monsieur le Maire informe également que le Plan Communal de Sauvegarde a été activé : les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables ont toutes été contactées.

✓ **Abribus** : le travail réalisé par le groupe concerné, sous le pilotage de Mme BICHE, est présenté à l'ensemble des élus présents. Ce travail sera transmis à Monsieur LAURIN afin que les travaux nécessaires soient planifiés.

Mme DELCAMP demande si l'on maintient la participation de la commune aux Journées Européennes du Patrimoine. La réponse est oui. Elle sollicite une réunion pour l'organisation.

La séance est levée à 19 heures 15 minutes

Secrétaire de séance,
Boris BERNOUIS



Le Maire,
J-Marc BROUILLET

